



1102326001

DATE DEPOT : 2011-03-10
NUMERO DE DEPOT : 2011R023666
N° GESTION : 1987B11793
N° SIREN : 342965985
DENOMINATION : CAGNAT ET ASSOCIES - CABINET CAGNAT
ADRESSE : 22 RUE DE MADRID 75008 PARIS
DATE D'ACTE : 2011/01/19
TYPE D'ACTE : PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
NATURE D'ACTE : CHANGEMENT D'ADMINISTRATEUR(S)

8773 1733

CAGNAT & ASSOCIES
CABINET CAGNAT
Société Anonyme
au capital de 150 000 euros
Siège social : 22, rue de Madrid
75008 PARIS
342965985 RCS PARIS

P 6 1 3101/11
CA
P M 1 3101/11
DA

PARIS
10 MARS 2011
Re 23666 N° Dépôt

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 19 JANVIER 2011

L'an deux mille onze,

Le 19 janvier,

A 14 h,

Les actionnaires de la société CAGNAT, société anonyme au capital de 150 000 euros, divisé en 10000 actions de 15 euros chacune, dont le siège est 22, rue de Madrid, 75008 PARIS, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 22, rue de Madrid 75008 PARIS, sur convocation faite par lettre simple adressée le 3 janvier 2011 à chaque actionnaire.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom qu'en qualité de mandataire.

En l'absence du Président du Conseil d'Administration, et en application des statuts, l'Assemblée est présidée par Monsieur Philippe AZENCOTH.

La Société PIERRE MERCADAL & ASSOCIES et Madame Marie-Odile CAGNAT, acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Laurent COURQUIN est désigné comme secrétaire.

Monsieur Philippe BAILLIN, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 9 887 actions sur les 10 000 actions ayant le droit de vote.

M P C
8

En conséquence, l'Assemblée, réunissant plus que le cinquième des actions ayant droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires,
- la copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés, et la liste des actionnaires,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport présenté par les administrateurs restant en fonction,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport des administrateurs,
- Nomination, en vue de compléter l'effectif du Conseil, d'un nouvel administrateur en remplacement d'un administrateur décédé,
- Nomination de nouveaux administrateurs,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités. /

Il est ensuite donné lecture du rapport des administrateurs restant en fonction.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme en qualité d'administrateur Monsieur Eric BEDETTI, en remplacement de Monsieur Philippe CAGNAT, décédé et Monsieur Pierre MERÇADAL, administrateur.

En conséquence, Monsieur Eric BEDETTI exercera ses fonctions pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir pour statuer sur les comptes de l'exercice clos au 30 septembre 2014.



Monsieur Pierre MERCADAL exercera ses fonctions pour une durée de 6 années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé au 30 septembre 2016.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Eric BEDETTI et Monsieur Pierre MERCADAL, présents à la réunion, acceptent les fonctions qui viennent de leur être confiées et déclarent qu'ils n'exercent aucune fonction et ne sont frappés d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptible de leur interdire d'exercer lesdites fonctions.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

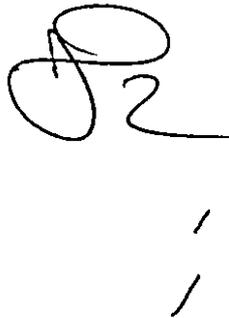
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Les Scrutateurs



Two handwritten signatures in black ink, one above the other, corresponding to the 'Les Scrutateurs' label.

Le Président



A handwritten signature in black ink, corresponding to the 'Le Président' label.

Le Secrétaire



A handwritten signature in black ink, corresponding to the 'Le Secrétaire' label.